



Information Réglementée

Paris, le 7 avril 2015

Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015

- Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale
- Calendrier du paiement du dividende

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Accor se tiendra le jeudi 28 avril 2015 à 10h au Pullman Paris Bercy – 1 Rue de Libourne – 75012 Paris.

Un avis de convocation comportant un exposé sommaire de la situation du Groupe et une présentation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée a été adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif.

Cet avis de convocation, le Document de référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2015 ainsi que les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet www.accor.com/finance.

Les actionnaires peuvent également consulter au siège social de la Société, ou se faire adresser, l'ensemble des informations mentionnées à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Sur proposition du Conseil d'administration, la distribution d'un dividende ordinaire de 0,95 euro par action au titre de l'exercice 2014 sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires, selon le calendrier suivant :

- | | |
|-----------------|--|
| - 28 avril 2015 | Assemblée Générale Mixte |
| - 5 mai 2015 | Arrêté des positions (« Record date ») |
| - 6 mai 2015 | Détachement du dividende (« Ex-date ») |
| - 3 juin 2015 | Mise en paiement du dividende |

Contacts :

Relations actionnaires - tél. 0 805 650 750 (numéro vert) – e-mail : comfi@accor.com

Direction Communication Financière et Relations Investisseurs – tél : 01 45 38 86 26